



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Vendredi 03 Mars 2023**

N°23-13

**OBJET : Restauration de la purgerie du Château DUBUC -
Adoption du plan de financement sur 3 ans -**

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Emile GABRIEL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 03 Mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I-Administration Générale

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso de la séance du Comité du 25 Novembre 2022
 - A - Finances***
 2. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
 3. Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 : Budget Principal – Budget Annexe CFME
 4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023
 - B - Ressources humaines***
 5. Création de postes – 6. Avancement des Agents du PNRM
 - C - Adoption de Plans de financement***
 - Direction de la Biodiversité
 7. Travaux sur la Pointe Caracoli – Atlas de la biodiversité communale – Etude sur les Chauves-Souris « Chimagua »
 - Direction des Grands Projets
 8. Mise en œuvre de la procédure UNESCO : Aménagement d'un parcours paysager Nature/Culture au Domaine d'Emeraude au Morne Rouge
 9. Convention tripartite Amis du Parc/PNRM/CTM dans le cadre de la biennale internationale d'art contemporain 2023
 10. Convention PNRM/Direction des Affaires Culturelles –
 11. Réhabilitation de la Purgerie du Château DUBUC –
 12. Mise en œuvre de la procédure OGS des Salines
 - Direction du Développement Local
 13. Café d'excellence Arabica Typica – Mise en œuvre d'une filière Cochon Créole – Agroforesterie – Apiculture – Désenclavement Fond Bourlet
 14. ACI relance de la filière bois – ACI valorisation du Fort Tartenson – ACI mise en place d'un corridor écologique
 - II-Animation**
 15. Révision des tarifs – 16. Convention cadre PNRM/Carbet des Sciences
 17. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – L. BEAULIEU – F. CARIUS – N. LIMIER.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE(Ajoupa Bouillon) – Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON (Case Pilote) – Mr D. DE LEPINE (Ducos) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS(Robert) – Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mme J. BAZABAS(Sainte Marie) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin).



Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER - Mr Jean-Claude ECANVIL à Mr G. M
Mr Félix ISMAIN à Mr R. DULYMBOIS

→Communes : Mr J. MONFORT(Diamant) à Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds Saint Denis) à
Mr J-L. GUIZONNE(Grand Rivière) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr E. GABRIEL (Marin) -

Membres titulaires absents

→CTM : Mesdames K. BERNABE – S. NORCA - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE –
J. ROSE.

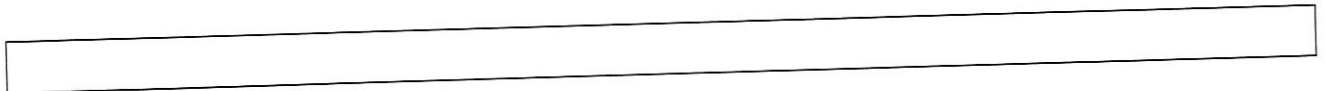
→Communes : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-
France) – Mr J. DOMERGUE(François) - Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) – Mr J.
ELISABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULTAT (Schoelcher) -

→Communautés d'agglomération : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr B. BIROTA (CAP NORD) – Mr J-F.
BEAUNOL(CAESM)

Absents excusés : Mme M-A RAVIN et Mr D. DINAL(CTM) –

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte régionale de la Martinique,

Vu l'arrêté préfectoral approuvant les statuts du SM/PNRM,



Considérant qu'il serait utile de poursuivre le programme de travaux de réhabilitation des ruines ainsi que les projets de rénovation de la muséographie, afin de préserver ce patrimoine architectural, d'enrichir la connaissance et l'interprétation du site et de proposer de nouveaux outils afin de valoriser et de mieux comprendre ce monument historique,

Considérant qu'en conséquence, il faudrait relancer les fouilles archéologiques préventives, en parallèle avec les travaux de restauration de la purgerie,

Considérant que le PNRM avait déjà envisagé en 2017 dans le cadre de son projet de réhabilitation et de mise en valeur des ruines du Château Dubuc, une intervention de l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives), en vue de la restauration de la purgerie et de la stabilisation des ruines afin de créer un espace d'accueil pour la médiation et l'interprétation avec une exposition du mobilier archéologique,

Considérant qu'un marché de maîtrise d'œuvre avait également été proposé et estimé un projet de réhabilitation de la purgerie. Et qu'il convient donc de relancer également les études de maîtrise d'œuvre.

Considérant que le coût de cette opération s'élève à 2 900 000,00 € et afin de réaliser ce projet un plan de financement prévisionnel a été proposé sur 3 ans.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur l'opportunité de relancer le projet de restauration de la purgerie et de l'embarcadère et d'approuver le plan de financement établi à cet effet.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

le Comité syndical


Article 1

Adopte le plan de financement établi sur 3 ans, pour le projet de restauration de la purgerie du Château DUBUC qui s'élève à un montant total de 2 900 000,00€ en investissement, tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

| FINANCEURS | % | Total | 2023 | 2024 | 2025 |
|----------------|---------|----------------|----------------|---------------|--------------|
| EUROPE / FEDER | 51,70 % | 1 500 000,00 € | 500 000,00 € | 500 000,00 € | 500 000,00 € |
| CTM | 27,60 % | 800 000,00 € | 300 000,00 € | 250 000,00 € | 250 000,00 € |
| ETAT | 10,30 % | 300 000,00 € | 100 000,00 € | 100 000,00 € | 100 000,00 € |
| CAPNORD | 10,30 % | 300 000,00 € | 100 000,00 € | 100 000,00 € | 100 000,00 € |
| Coût total | 100% | 2 900 000,00 € | 1 000 000,00 € | 950 000 ,00 € | 950 000,00 € |

Article 2

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du PNRM pour signer tous les actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20230428-23-13-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2023
les actes nécessaires à la
 **PREFECTURE DE MARTINIQUE**

Article 3

Dit que les crédits nécessaires aux dépenses sont inscrits au Budget 2023 et les suivants.

Article 4

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le vendredi 03 mars 2023

Le Président,

Félix ISMAIN



Julien 10/04/23